



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2017**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Roland SCHULTZ.

Convoqués en séance ordinaire le 21 août 2017.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie TARDY à Marie-Thérèse LAGRANGE - Joël GROSJEAN à Christiane DUVERNAY - Jean-Marc TRAHAND à Patrick LYOT - Christiane CLAUDE à Roland SCHULTZ.

Absent : Thibaut FOUGERAS.

Désignation d'un secrétaire de séance : Roland SCHULTZ.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 04/07/2017, le conseil délibère.

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Location de la Chapelle de Domange aux particuliers

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Réfection de la RD 85 : convention de financement avec le Conseil Départemental.
2. Affaires forestières :
 - Vente de bois à un particulier,
 - Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - Affouages - 2018,
 - Changement de destination de deux parcelles forestières (23 et 24).
3. Circuit œnotourisme : fixation des prix des encarts publicitaires.
4. Tarification des locations de la salle polyvalente.
5. Présentation des coûts (année scolaire 2016/2017) :
 - Garderie périscolaire,
 - Rythmes scolaires.
6. Point sur le personnel communal.
7. Devis.
8. Informations diverses.

1^{er} POINT : RÉFECTION DE LA RD 85 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de leur politique d'aménagement des conditions de circulation routière, le Département de Saône-et-Loire et la Commune d'Igé se sont entendus pour réaliser conjointement les travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 85, en partie. Cette convention précise les travaux concernés et les taux de participation financière de chacune des parties ainsi que les modalités de paiement.

Les charges financières HT concernant l'opération estimées à 33 821 € seront réparties comme suit :

Département de S et L : 27 056.80 € soit 80 %

Commune d'Igé : 6 764.20 € soit 20 %

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la participation de 20 % desdites charges s'élevant à 6 764.20 €,

2^{ème} POINT : AFFAIRES FORESTIÈRES

La parole est donnée à M. Denis BERHOUD

- Vente de bois à un particulier

Un administré propose une offre pour les coupes de bois des parcelles forestières 44 - 45 - 46 situées à Montmain (surface concernée de 14.86 hectares de chablis, qui depuis une tempête en 2013, sont à terre) à raison de 15 € du m³ pour une estimation de l'ONF à 133 m³.

Sur avis favorable de la Commission Bois et Forêts,

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** le prix de cette vente à 15 € HT le m³.

- **Inscription à l'état d'assiette - destination des coupes - Affouages - 2018**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018:
- DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :
- VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe 4 ^{ème} éclaircie
66	2.98	E4
67	2.84	E4
68. A	4.82	E4
1	8.45	IRR
2. A	6.53	IRR

- SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

- Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
84	2.91	TSF
85	3	TSF

- DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

- DELIVRANCE EN BLOC ET SUR PIED DES PARCELLES : parcelles 84 et 85 pour les affouages futurs.
- L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.
- La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.
- FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;
- FIXE à 50 € la taxe d'affouage par foyer pour l'année 2018 - parcelles n° 84 - 85
- FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- o Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2020 - Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2020

Pour les affouages de 2017/2018, les inscriptions pour les parcelles concernées 82 / 83 auront lieu en mairie du 02 au 27 octobre 2017 et la distribution aura lieu le samedi 25 novembre 2017.

Page 2/6

- **Changement de destination de deux parcelles forestières (23 et 24)**

Au vu de la dangerosité du site (parcelles très pentues) et suite à l'avis de la commission Bois et Forêts réunie le 25 juillet 2017, il convient de changer de destination deux parcelles forestières n° 23 et 24 situées au Bois de Rampont et réservées aux affouagistes suivant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ; Exposé entendu, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE le changement de destination des parcelles forestières 23 et 24.

3^{ème} POINT : CIRCUIT OENOTOURISME : FIXATION DES PRIX DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Madame le Maire expose :

Dans le cadre du circuit œnotourisme, des panneaux publicitaires ont été réalisés et des annonceurs ont été sollicités pour participer au financement de ce circuit par le biais d'encarts publicitaires.

Ils leurs ont été proposés deux type d'encart (20 x 15 cm et 9 x 15 cm). Il convient de fixer le coût de ces encarts.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer le prix des encarts comme suit

- o Grand encart à 1 000 € / Petit encart à 300 €

4^{ème} POINT : TARIFICATION DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire propose d'établir un tarif week-end et d'apporter quelques modifications au tarif actuel, à savoir :

UTILISATION			PRIX LOCATION			CHARGES (élec. - gaz - tél.)
			entière	2/3	1/3	
1	Habitants d'Igé et leurs enfants	Tarif / journée (1/2 tarif par journée en sup) EN SEMAINE	185 €	125 €	90 € (au lieu de 87 €)	OUI
		Tarif week-end	280 €	190 €	140 €	
2	Association loi 1901 déclarée d'Igé, manifestation sans recette et sans repas	Tarif / journée (1/2 tarif par journée en sup) EN SEMAINE	GRATUIT			OUI
		Tarif week-end	GRATUIT			
3	Association loi de 1901 déclarée d'Igé, manifestation avec recette et/ou avec repas (une manifestation gratuite par an pour l'organisation d'une manifestation payante ouverte à tous)	Tarif / journée (1/2 tarif par journée en sup) EN SEMAINE	165 €	110 €	80 € (au lieu de 77 €)	OUI
		Tarif week-end	250 €	165 €	120 €	
4	Location aux extérieurs de la commune	Tarif / journée (1/2 tarif par journée en sup) EN SEMAINE	500 €	400 €	300 €	OUI
		Tarif week-end	750 €	600 €	450 €	
5	Réunions culturelles sans recette et sans repas		GRATUIT			OUI
6	Réunions extérieures à la commune (SYDEL - Syndicats Intercommunaux - associations d'intérêt général (sans recette et/ou sans repas)		GRATUIT sur appréciation et autorisation du Maire ou des adjoints			

Page 3/6

Le lave-vaisselle est loué 40 € pour la durée de la location (jour ou week-end)

UTILISATION	CHAUFFAGE		SUPERFICIE	EFFECTIF
	PAR JOUR	PAR JOUR SUPPLEMENTAIRE		
Salle entière :	40 €	20 €	375 m ²	340 personnes assises
Salle 2/3 :	30 €	15 €	225 m ²	200 personnes assises
Salle 1/3 :	15 €	7.50 €	150 m ²	140 personnes assises

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs ainsi présentés / DIT qu'ils seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

5^{ème} POINT : LOCATION DE LA CHAPELLE DE DOMANGE AUX PARTICULIERS

Madame le Maire informe l'assemblée des problèmes engendrés par des locataires louant la Chapelle de Domange pour des réceptions de type vin d'honneur pour les mariages. Dans ces conditions - et afin de préserver cet édifice - elle propose de supprimer toutes les locations aux particuliers afin d'éviter tout débordement de leur part. Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de supprimer la location de la Chapelle de Domange aux particuliers pour des manifestations privées, PRECISE qu'elle reste réservée aux associations pour leurs activités culturelles / artistiques.

6^{ème} POINT : PRÉSENTATION DES COÛTS (année scolaire 2016-2017)

- Garderie périscolaire

Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017, à savoir :

75 enfants inscrits représentant 51 familles.

Total RECETTES : 14 548.50 €

Nombre d'heures facturées : 6 124 H 50

Soit une recette de : 12 249 € (2 € de l'heure)

Nombre de goûters facturés : 3 066

Soit une recette de : 2 299.50 € (0 € 75 par goûter)

Total DÉPENSES : 16 109.48 €

Charges de personnel 15 309.60 € (salaires + charges de personnel sur une base de 898 h)

Coût alimentation et fournitures 799.88 €

D'où un déficit de 1 560.98 €

Considérant que les tarifs n'ont pas subi d'augmentation depuis 2003 et au vu du bilan déficitaire, elle propose d'augmenter les tarifs pour la garderie

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE d'augmenter les tarifs du service de la garderie périscolaire soit 2.10 € l'heure de garderie et 0.80 € le goûter, DIT que ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

- Rythmes scolaires

Madame le Maire présente le coût des rythmes scolaires représentant les montants des 4 agents communaux (salaires et charges comprises), les prestations des intervenants extérieurs (activités musicales et sportives) et l'achat de fournitures, alimentation pour leur fonctionnement = 23 096.69 €.

L'Etat a versé une compensation financière de 5 200 €. **Le coût réel s'élève donc à 17 896.69 €.**

Il est décidé toutefois de reconduire les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

7^{ème} POINT : POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

- CDD arrivant à terme le 12 septembre 2017 (agent de surveillance de la cantine et chargé des rythmes scolaires - temps non complet - 10 h annualisées) - Reconduction du CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire (07 juillet 2018). Accord à l'unanimité.

- RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents techniques suite au décret du 20 mai 2014 et de son arrêté d'application en date du 16 juin 2017. Il sera mis en place pour les grades concernés au 1^{er} janvier 2018. La délibération sera actée au conseil municipal de décembre 2017. Accord à l'unanimité.

- Mme le Maire demande à Mme la secrétaire de mairie de sortir de la salle pour présenter un point particulier.

8^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

✓ Réfection du Monument aux Morts - 2 devis reçus :

○ Marbrerie RODRIGUES pour 2 120 € HT

○ Marbrerie ANCELLE pour 1 350 € (nettoyage sans la réfection des inscriptions).

Accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise RODRIGUES.

Une subvention auprès de l'ONAC sera sollicitée. M. BUONO est chargé de ce dossier.

✓ Réfection des 3 emplacements au cimetière « Morts pour la France » guerre de 14/18 - devis de la marbrerie RODRIGUES pour 438.30 € HT - Accord à l'unanimité.

9^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Afin de permettre l'accès aux futurs ateliers municipaux et vestiaires de football, il conviendrait d'acquérir l'ancien droit d'eau alimentant jadis le Moulin d'en Haut (parcelle D n° 160). Il sera demandé à Mme et M. SAILLARD, actuels propriétaires concernés de procéder à un échange de terrain. Un courrier leur sera adressé.

⇒ Suite à la DIA, la signature pour l'acquisition des parcelles D n° 608 et 542 En Varruge est prévue le 13 septembre 2017 au prix de 22 000 €, hors frais notariés.

⇒ Demande du SDIS de Mâcon pour pouvoir procéder à des manœuvres dans les bois communaux du 04 au 07 septembre 2017 (formation de chef d'agrès feux de forêts). Accord à l'unanimité. Un courrier leur sera adressé ainsi qu'une copie pour information à l'ONF.

⇒ Congrès des maires à Paris du 21 au 23 novembre 2017. Mme LAGRANGE y sera présente.

⇒ Lecture d'un courrier reçu le 02 août 2017 de Mme MERCIER et M. EMORINE, Sénateurs de Saône-et-Loire informant les communes de réaliser des économies sur leur fonctionnement suite à une demande de l'Etat.

⇒ Trois poubelles appartenant à des administrés ont été volées dernièrement.

⇒ Brocante du 20 août 2017 : organisation optimale par le Foyer Rural. Mme le Maire remerciera l'association pour leur dévouement.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 37.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

VENDREDI 22 SEPTEMBRE - VENDREDI 20 OCTOBRE - JEUDI 16 NOVEMBRE -

VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 à 20 h 00.